
FINANCES

Taxe sur les cessions de terrains. Le législateur prévoit depuis le 1^{er} janvier 2007 qu'une taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles depuis moins de 18 ans, puisse être mise en place par les communes, cumulable avec la Participation pour Voies Nouvelles et Réseaux.

Compte tenu d'une part du projet d'extension du village, et des renforcements de réseaux inévitables que la collectivité devra prendre en charge ; d'autre part de l'importante plus value que cela représentera pour les propriétaires, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'institution de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles, sur le territoire de la commune.

Station d'épuration. Le Syndicat des Eaux du plateau de Crémieu soumet au Conseil la convention de prise en charge des frais de construction de la station.

Montant total 885 371.28 € HT. Recettes 489 426.00 €. Restent 395 945.28 € à répartir entre le SIEPC et la commune soit 197 972.64 € à la charge de la commune.

Après délibération, le Conseil accepte cette répartition, autorise le Maire à signer la convention et à verser la participation communale aux travaux.

Syndicat du Lycée. Le Conseil Municipal reconduit la fiscalisation de la participation au Syndicat du Lycée pour l'année 2010, qui s'élève à 2 542.46 €.

Subventions. M. le Maire donne lecture de la demande de subvention exceptionnelle de l'association les GOLUM pour organiser une séance de cinéma en plein air le 10 juillet prochain. Après examen du plan de financement, le Conseil accepte de verser la subvention réclamée (120 €), sous réserve de l'accord des autres partenaires sollicités (Région Rhône-Alpes et Conseil Général de l'Isère).

G.Constan rapporte que le syndicat du Lycée sollicite un soutien financier aux voyages à l'étranger des élèves. Le Conseil accepte de verser une subvention et décide d'un montant de 200 €.

Pour information, la commission interdépartementale Ain-Isère a procédé à la répartition des ressources 2009 du fonds départemental de la taxe professionnelle provenant de l'écrêtement de la Centrale du Bugey, et prévoit d'attribuer la somme de 223 553 € à la commune de Hières-sur-Amby.

URBANISME

Acquisition de terrain. Suite à la décision d'entamer une négociation pour acquérir une partie des parcelles cadastrées AE 84 et 85 pour créer un parking près de la place du Commerce où le stationnement fait défaut, M. le Maire annonce qu'elle a abouti : les propriétaires acceptent de vendre une surface de 668 m² au prix de 46 000 €. Après délibération, le Conseil confirme sa volonté d'acquérir le bien pour la somme énoncée ci-dessus, autorise le maire à signer l'acte chez Maître NAZ notaire à Crémieu, dit que les frais notariés qui en découlent seront pris en charge par la commune. Le Conseil accepte également de prendre en charge la construction d'un petit muret en moellons avec pose d'un grillage au dessus pour délimiter le parking et reculer la limite de propriété de la maison d'habitation.

Modification simplifiée du P.L.U. Pour pouvoir lancer les travaux de création de ce parking il faudra faire une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, pour réduire la réserve foncière (référéncée R13) à la taille de la parcelle que veut acquérir la commune. Après délibération, le Conseil autorise le Maire à entamer les démarches et à signer toute pièce nécessaire à l'avancement de ce dossier. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2010.

CCIC. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances prescrit l'élaboration d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics aux handicapés (PAVE). La CCIC est prête à travailler sur ce sujet et doit obtenir l'aval des communes au titre d'un transfert de compétences facultatives pour les voies et espaces publics qui relèvent des compétences communales. Il est entendu que les orientations seront soumises pour avis au Conseil.

TRAVAUX

Camping. L'activité 2008/2009 a produit un chiffre d'affaires de 3 000 €. Pour une ouverture annuelle du camping, avec installation de *mobile homes*, les gérants confirment qu'il est nécessaire de renforcer le réseau électrique. M. Biessy est chargé d'obtenir des devis pour examen à une prochaine réunion.

Parking musée. M. Biessy annonce qu'il n'a pas obtenu tous les devis attendus et que les prestations ne sont pas équivalentes, ce qui nécessite un report de la décision d'aménagement de ce parking.

Chauffage mairie. Les travaux effectués sur le réseau de chauffage du groupe scolaire s'avèrent très efficaces, ceux-ci ayant apporté plus de confort, plus de souplesse dans la programmation, pour une consommation maîtrisée. Il convient d'ajouter une régulation pour le bâtiment de la mairie que l'entreprise Clim Elec a estimée à 2 524 € HT. Le Conseil accepte le devis et autorise le maire à passer commande des travaux.

PERSONNEL

Heures supplémentaires. Certains personnels n'ayant pas la possibilité de récupérer les heures supplémentaires qu'ils ont effectuées en 2009 sur leur temps de travail compte tenu d'emplois à temps non complet de quelques heures par semaine, le Conseil Municipal accepte de les régler, soit 3 heures pour une surveillante de cour, et 51h pour une surveillante de cantine scolaire qui a pris en charge la vaisselle lorsque le lave vaisselle était en panne.

Avancement de grade. Après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, le Conseil décide de transformer le poste d'ATSEM 1^{ère} classe en poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe avec effet rétroactif au 21 janvier 2010; et celui de rédacteur principal en poste de rédacteur chef, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

QUESTIONS DIVERSES

Bail commercial : compte tenu des travaux qui ont été engagés pour ouverture d'une sandwicherie dans les locaux de l'ancien bureau de tabac, le Conseil accepte d'annuler le loyer du mois d'avril aux futurs occupants.

Régie bibliothèque : du matériel informatique a été mis à la disposition du public pour des recherches sur Internet, ou travailler sur des logiciels libres.

La bibliothécaire propose d'assurer des cours informatiques. Il convient d'en fixer le tarif, et le Conseil opte pour 10.00 € l'heure de cours. Il décide également de fixer le tarif des impressions que le public sera amené à faire, soit 0.15 € la feuille.

Association Cardon. P. Chollier est désigné délégué de la commune au sein de l'association.

ASL Paintball. Le Conseil prend connaissance du courrier chiffrant le coût d'installation de filets pour sécuriser le terrain autour du chemin, dont la mise en place nécessite l'intervention d'une mini pelleuse, soit un total de 1 014.96 € TTC. L'association sera recontactée pour envisager la pose d'un filet uniquement en bout de terrain, et souhaite obtenir l'avis des chasseurs sur cette question.

Fin de la réunion à 23h00.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : vendredi 26 mars 2010.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,